

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 28/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 10 avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint			BALSAN Lucie
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller			RODRIGUEZ François
8 ^r	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			COMBES Mathieu
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(En application de l'article 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité du service du Point Accueil des Remparts à la saison estivale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal décide :

- **De créer** deux emplois d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint du Patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2025 inclus.
Ces agents assureront les fonctions d'agent du patrimoine à temps complet chargé de la mise en valeur du patrimoine culturel avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires si les besoins du service le requièrent.
- **De dire** que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

- **De dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget sur le compte 6413 : « Personnel non titulaire ».

The image shows the official seal of the Municipality of La Cavalerie, Aveyron, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE LA CAVALERIE (Aveyron)'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink. The text 'Le Maire' and 'François RODRIGUEZ' is printed in black over the signature.

Le Maire
François RODRIGUEZ

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire : le 15/04/2025

Compte tenu de la publication le : 15/04/2025

Et de la transmission à la Sous Préfecture le : 15/04/2025